



INFOS SEPTEMBRE 2017

Pointage des services:

Annoncé par la Direction à tous les syndicats lors des Négociations Annuelles Obligatoire (NAO) 2017, les changements de dernières minutes, entre conducteurs à la moyenne différente, seront désormais interdits à partir de la fin de l'année. C'est pourquoi, à la demande de la CGT TaM, la Direction a lancé une consultation auprès des CR pour modifier le mode de pointage et passer de la moyenne par groupe à une moyenne garantie pour tous, comme les auxiliaires ce qui permettra les changements. A ce jour, nous n'avons pas les résultats de la consultation mais l'écho que nous avons reçu en prise de service penche en faveur d'un mode de pointage à la moyenne garantie. Pour ceux qui désirent se rafraichir la mémoire sur le pourquoi et les modalités de ce mode de pointage, nous vous invitons à lire les tracts du 10 et 22 mai 2017, sur notre site internet « cgttam.fr » à l'onglet tracts et actualités 2.

La loi Mathys:

De quoi s'agit-il? Cette loi autorise un salarié à "renoncer anonymement et sans contrepartie", avec l'accord de l'employeur, à des jours de repos au bénéfice d'un autre salarié de l'entreprise ayant la charge d'un enfant âgé de moins de vingt ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident rendant indispensable une "présence soutenue". Tous les types de jours de repos (RTT, jours de récupération ou congés payés ordinaires) sont concernés, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Le caractère indispensable d'une présence soutenue doit être attesté par le médecin ayant en charge la maladie ou le handicap de l'enfant concerné.



Il y a 3 ans, un élan de solidarité de toute l'entreprise avait permis à un agent TaM de rester auprès de son petit gravement malade.

Aujourd'hui, un collègue de l'entreprise se retrouve malheureusement dans cette situation. Un de ses enfants a besoin de la présence de ses parents auprès de lui.

Vous avez la possibilité de verser un ou plusieurs jours de congés via un formulaire que vous trouverez sur l'intranet TaM, rubrique « paye », « Loi Mathys » et l'imprimer. Vous pouvez aussi contacter un élu CGT qui pourra vous fournir ce formulaire qui doit être adressé à la Direction des Ressources Humaines de TaM.

Nous comptons sur la solidarité collective pour soutenir notre collègue dans cette période difficile. Nous souhaitons beaucoup de courage à Mehdi Bensaidi ainsi qu'à sa famille et un prompt rétablissement à sa petite fille.

Colis suspect :

Nous rappelons à tous les agents qu'une procédure précise existe concernant les objets, colis, valises etc... oubliés dans les bus ou tramways. En aucun cas vous ne devez les manipuler. Vous devez appeler le PCC qui fera intervenir les services prévus.

La dotation « Chaussures » pour les AACS :

Depuis quelques temps, une rumeur relayée par certains agents, voulait que ce soit le syndicat CGT TaM qui ait fait obstruction à l'obtention des chaussures AACS.

Nous avons beau dire que ce n'était pas vrai, la rumeur (alimenté en permanence) était tenace. Or, lors de la dernière réunion entre les partenaires sociaux et la Direction, cette dernière a reconnu que le blocage venait simplement du fait qu'elle attendait l'approbation du document concernant ces chaussures.

Ouf, encore une fois ce n'était qu'une énième cabale contre la CGT... La même que celle qui fait dire au délégué syndical de SUD que les délégués CGT lui ont pris sa place dans les groupes sans dimanche; le pôvre !!!